

Fiche d'information

Soutien à la formation de conseiller-ère en diabétologie par la Fondation Suisse du Diabète

Situation initiale

Depuis des années, la Fondation suisse du diabète soutient les associations régionales du diabète conformément à l'article sur le but de ses statuts, notamment en contribuant aux frais de formation des conseillers-ères en diabétologie.

Etant donné qu'il existe plusieurs possibilités de formation continue pour conseillers-ères en diabétologie, le système et le niveau de la contribution de la Fondation aux coûts ont fait l'objet de fréquentes discussions. Cette fiche d'information devrait en tenir compte.

Principe

1. Sur demande d'une association régionale du diabète, la Fondation peut contribuer aux coûts de la formation continue de conseillers-ères en diabétologie. Toutes les formations proposées en Suisse sont soutenues, et dans des cas exceptionnels aussi dans les pays voisins (Allemagne, France, Italie).
2. La Fondation ne participe pas aux coûts salariaux et aux frais de support des personnes en formation, car les services de conseil peuvent être régulièrement facturés via l'AOS en utilisant le numéro de décompte du formateur*.
3. La Fondation ne prend pas en charge les frais de déplacement et d'hébergement des personnes en formation, qui sont à leur propre charge ou à celle des employeurs.

Coûts standard pour la formation des conseillers-ères en diabétologie (2019)

1. Haute Ecole de Santé de Fribourg
CAS Diabetesfachpflege (allemand): Frais de formation Fr. 7'000.00
plus frais d'inscription Fr. 200.00
<https://www.heds-fr.ch/de/weiterbildung/nachdiplomstudiengaenge/cas-in-diabetesfachpflege/>
2. Haute Ecole de Santé de Fribourg
DAS Diabetesberatung (allemand): Frais de formation Fr. 14'000.00
plus frais d'inscription Fr. 200.00
<https://www.heds-fr.ch/de/weiterbildung/nachdiplomstudiengaenge/das-in-diabetesfachberatung/>
3. Espace compétence, infirmière en diabétologie spécialisée: cours 22 jours
option diabétologie, membres ASI Fr. 5'880.00
plus validation Fr. 800.00
<https://espace-competences.ch/formation/conseils-aux-patients-chroniques-maladies-diabetiques/>
4. Espace compétence, formation clinique: cours 64 jours option
cliniciennes, membres ASI Fr. 16'430.00
plus examen Fr. 1'850.00
<https://espace-competences.ch/formation/conseils-aux-patients-chroniques-maladies-diabetiques/>
5. Deutsche Diabetes-Gesellschaft (DDG) (allemand): Frais de cours € 2'900.00
plus frais d'inscription € 200.00 et frais d'examens € 100.00
<https://www.deutsche-diabetes-gesellschaft.de/weiterbildung/diabetesberaterin-ddg.html>
6. Autres cours de formation continue dans des pays européens proches, par analogie avec les coûts précédents. Il convient de noter qu'en Suisse et avec le contrat de l'Association suisse du diabète et des caisses maladie, seul le personnel soignant diplômé avec la formation complémentaire en tant que conseiller-ère en diabétologie diplômé* peut facturer par l'AOS.

Si des contributions à la formation peuvent être obtenues auprès d'autres institutions ou fondations, la Fondation paiera au maximum la différence entre les contributions externes et les coûts réels. La contribution maximale est de CHF 15'000.00.

Au maximum deux demandes de soutien par année peuvent être approuvées. Les demandes supplémentaires sont placées sur une liste d'attente.

D'éventuels frais supplémentaires pour les cours préparatoires ou les frais d'introduction peuvent être facturés séparément.

Rütistrasse 3a • CH-5400 Baden

Telefon +41 56 200 17 55 • Fax +41 56 200 17 95 • info@diabetesstiftung.ch • www.diabetesstiftung.ch
CH24 0076 1639 2275 5200 7

La demande doit être soumise par écrit avant le début de la formation et doit être documentée (en général environ un mois avant la réunion ordinaire du Conseil de fondation au printemps et à l'automne). Les demandes ne peuvent être approuvées que si elles parviennent dans les délais.

Approuvé par le Conseil de fondation lors de sa séance du 18 mars 2019 à Berne.
Cette fiche d'information n'est pas publiée et n'est fournie que sur demande et sert de ligne directrice pour le traitement des demandes reçues.

Prof. Dr Valérie Schwitzgebel
Présidente

Doris Fischer-Taeschler
Directrice